

## DECLARATION DU CNDH A L'OCCASION DE LA JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA 1<sup>er</sup> Décembre 2024

Le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année est consacré, à la Journée Mondiale de lutte contre le Sida. Elle est célébrée dans le monde entier pour marquer la volonté de tous de lutter contre cette pandémie, et de mettre en exergue les avancées ainsi que les droits des personnes atteintes par le virus et des personnes affectées par cette pandémie.

A travers cette journée, les Gouvernants, les Organisations internationales et nationales réaffirment leur solidarité et leur engagement envers toutes les personnes vivant avec le VIH, leurs familles et leurs communautés.

Pour cette année 2024, le thème de la Journée mondiale de lutte contre le sida, est : « *Suivons le chemin des droits* ». En effet, si le SIDA continue de toucher des personnes, il n'est pas seulement une question de santé, mais aussi de droits humains et de justice sociale.

La Côte d'Ivoire, à travers le thème « *Réduire les inégalités pour vaincre le SIDA* », met l'accent sur l'importance de combattre les inégalités sociales, économiques et géographiques pour parvenir à l'éradication du SIDA. Ce thème souligne que la lutte contre le SIDA ne se résume pas uniquement à des efforts de prévention et de traitement, mais qu'il est essentiel de s'attaquer aux facteurs sous-jacents qui empêchent un accès équitable aux soins et qui perpétuent la vulnérabilité de certaines populations.

Le CNDH se félicite des mesures significatives prises par les Autorités, en investissant dans des programmes de sensibilisation, de dépistage, de traitement et de soutien aux personnes infectées et affectées, assurant ainsi le respect des engagements en matière de Droits de l'Homme.

Le CNDH tout en saluant les initiatives gouvernementales, note des difficultés pour assurer le respect des droits des personnes en lien avec le SIDA, tant en zone urbaine qu'en zone rurale et dans certains milieux privés de liberté.

Le CNDH, reste disposé à accompagner le Gouvernement dans ses programmes afin d'assurer la réalisation des droits des hommes, en encourageant l'autonomisation, l'éducation et la promotion de la santé inclusive, pour un changement durable, à travers la création d'un environnement inclusif, non discriminatoire et respectueux des droits, où chaque individu peut accéder aux informations, aux services de dépistage, aux traitements et au soutien nécessaire.

Fait à Abidjan, le 1<sup>er</sup> décembre 2024

Pour le Conseil

La Présidente

  
**Namizata SANGARE**

